

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2016

ORDONNANCES N° 2016-1019 DU 27 JUILLET 2016 ET N° 2016-1059 DU 3 AOÛT 2016 -
(N° 4122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par
Mme Santais, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, après le mot :

« contrat »,

insérer les mots :

« mentionné au troisième alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.